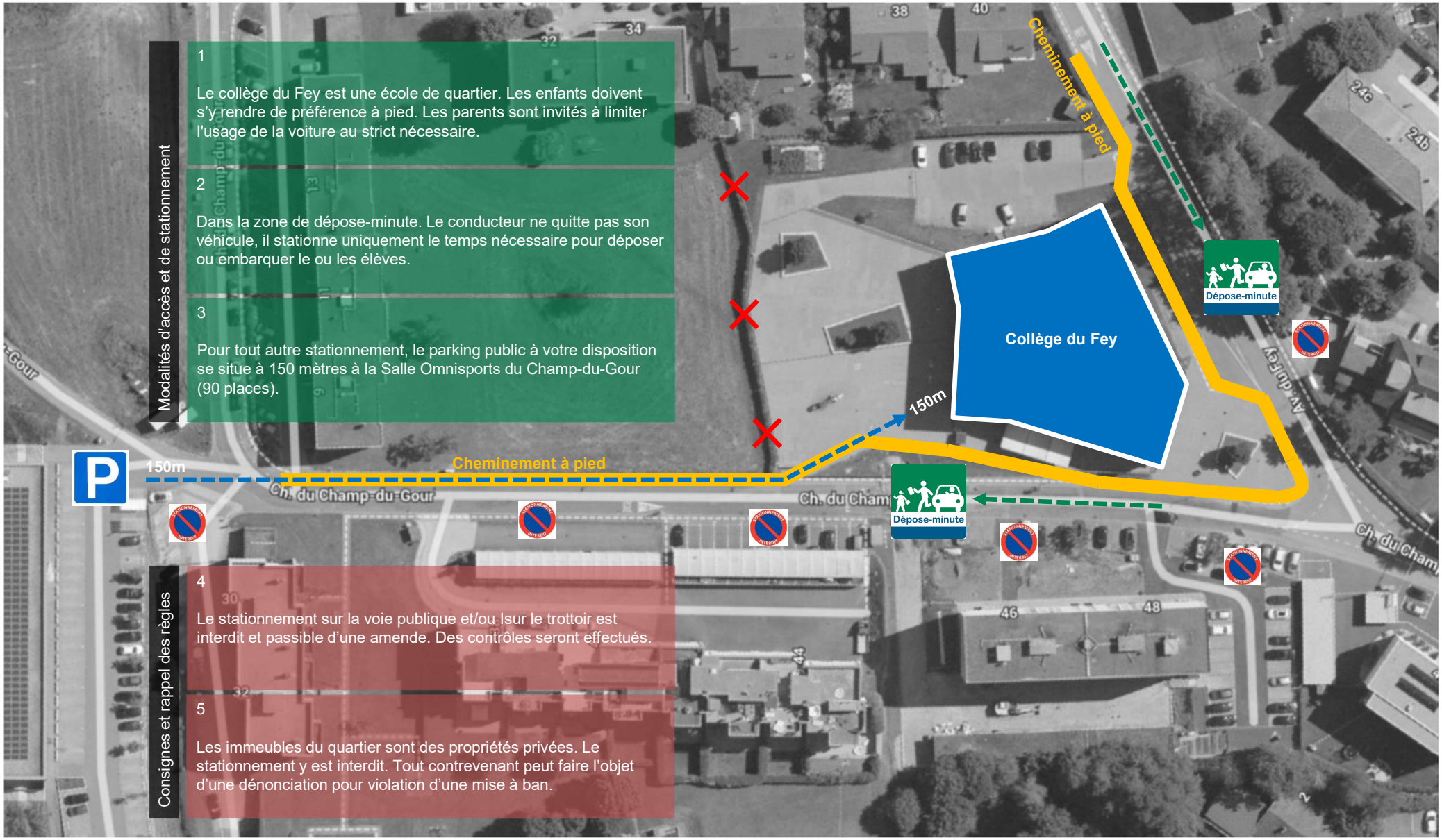
Modalités d'accès et de stationnement
1
Le collège du Fey est une école de quartier. Les enfants doivent s'y rendre de préférence à pied. Les parents sont invités à limiter l'usage de la voiture au strict nécessaire.
2
Dans la zone de dépose-minute. Le conducteur ne quitte pas son véhicule, il stationne uniquement le temps nécessaire pour déposer ou embarquer le ou les élèves.
3
Pour tout autre stationnement, le parking public à votre disposition se situe à 150 mètres à la Salle Omnisports du Champ-du-Gour (90 places).
Consignes et rappel des règles
4
Le stationnement sur la voie publique et/ou lsur le trottoir est interdit et passible d'une amende. Des contrôles seront effectués.
5
Les immeubles du quartier sont des propriétés privées. Le stationnement y est interdit. Tout contrevenant peut faire l'objet d'une dénonciation pour violation d'une mise à ban.
Cheminement à pied
Cheminement à pied
Collège du Fey
Dépose-minute
Dépose-minute
150m
150m
P
Ch. du Champ-du-Gour
Ch. du Cham
Av. du Fey
Ch. du Cham
38
40
34
32
24c
24b
46
48
44
30
32